



## REGLEMENT SURVILLIERS FOOTBALL SAISON 2025-2026

### **INSCRIPTION**

#### **ART.1**

Tout joueur désireux de jouer à l'Avenir de Survilliers Football doit en faire la demande auprès du secrétariat du club.

Cette demande ne sera honorée qu'après paiement de la cotisation.

#### **ART.2**

Aucun joueur ne participera aux entraînements et aux matchs sans avoir réglé sa cotisation et restitué sa licence en règle (Certificat d'aptitude médical, signature et photo).

### **RESPECT DES HORAIRES**

#### **ART.3**

Tout joueur devra être présent au stade 15 minutes avant la séance d'entraînement, afin d'être en tenue pour l'heure du début de séance.

#### **ART.4**

Tout joueur devra être présent au stade pour l'heure du rendez-vous indiqué sur la convocation.

Tout joueur non présent au rendez-vous pourra être sanctionné par l'éducateur par des matchs de suspension.

#### **ART.5**

Tout joueur indisponible pour une rencontre prévue au calendrier est prié de prévenir l'un des responsables d'équipe le plus rapidement possible.

### **COMPORTEMENT ET DISCIPLINE**

#### **ART.6**

Tout joueur présentant un comportement indiscipliné (insultes, bagarres, dégradations d'équipements, vols...) lors de matchs ou d'entraînements se verra infliger une sanction fixée par le comité directeur après entrevue avec les parents.

#### **ART.7**

Tout joueur présentant un comportement antisportif envers un arbitre se verra infliger une sanction fixée par le comité directeur.

#### **ART.8**

Par mesure d'hygiène et de discipline collective, la douche est vivement conseillée à l'issue des entraînements et des matchs.

## **EQUIPEMENT DU JOUEUR**

### **ART.9**

Chaque joueur doit posséder :

- Un short, une paire de chaussettes et un maillot pour l'entraînement
- Un survêtement complet par mauvais temps
- Un coupe-vent par temps de pluie
- Une paire de chaussures à crampons moulés (pour les terrains engazonnés)
- Une paire de protège-tibias (obligatoire à l'entraînement comme en match)
- Un nécessaire de douche (serviette, gel douche et claquettes)
- Un sac en plastique pour séparer le propre du sale
- Une bouteille ou une gourde à son nom pour l'entraînement et les matchs

### **ART.10**

Le club fournira :

- Le short, le maillot et une paire de chaussettes pour les matchs. Ils seront conservés dans le sac d'équipement de l'équipe.

## **TRANSPORT ET LAVAGE**

### **ART.11**

Le transport des joueurs lors des déplacements sera assuré par les parents. Le calendrier de roulage réalisé par les dirigeants devra être respecté par les parents.

### **ART.12**

Le lavage des maillots, shorts et chaussettes de matchs sera assuré par le club.

## **DIVERS**

### **ART.13**

L'Avenir de Survilliers décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels lors des entraînements ou matchs.

Je soussigné(e) ..... avoir pris connaissance du règlement du Club.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Parent du joueur**

**Joueur**